

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 16 JUILLET 2020

Délibération n°2020.CA.36

Intitulé et descriptif de l'objet :

Masters UBFC : Organisation de l'année universitaire 2020-2021 :

- **Les fiches filières et modalités de contrôle des connaissances (MCC), relatives aux parcours M1 et/ou M2 ouverts à la rentrée 2020-2021 (annexe 1) ;**
- **Le référentiel commun des études qui sera adopté par UBFC pour les MCC de ces masters ;**
- **Le calendrier universitaire : organisation de l'année universitaire et dates de suspensions des cours (tableau 2) ;**
- **Le gel des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2020-2021 dans les établissements publics d'enseignement supérieur.**

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018 ;

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none">• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i>• Quorum : 23• Membres présents : 18• Membres représentés : 12 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i>• Total : 30	<ul style="list-style-type: none">• Refus de vote : 0• Abstention(s) : 0• Votants : 30 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i>• Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i>• Suffrages exprimés : 0 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i>• Pour : 30• Contre : 0

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Rejette la délibération

Adopte la délibération avec voix prépondérante du président

Adopte la délibération sous réserve des modifications suivantes

Fait le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC
Luc JOHANN



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »